

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2021**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le neuf avril deux mille vingt-et-un, sont réunis, l'an deux mille vingt-et-un, le quatorze avril, à dix-huit heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

N°2021/18

MEMBRES PRÉSENTS	
<b>GARIDACCI</b> François	<b>FRIMIGACCI</b> Lucie
<b>FRIMIGACCI-PERONI</b> Emmanuelle	<b>ALESSANDRI</b> Jérôme
<b>POGGI</b> Dominique	<b>CINOTTI</b> Sandrine
<b>PAOLI</b> Jean-Paul	<b>SUSINI</b> Ange
<b>NEGRONI-DESINI</b> Vannina	<b>ZANETTACCI</b> Alexia
<b>ZANNETTI</b> Pierre	<b>COLONNA DE LECA CRISTINACCE</b> Frédéric
	<b>ALESSANDRI</b> Stéphanie
MEMBRES ABSENTS	
<b>DRAGACCI-CODACCIONI</b> Hélène	<b>MIGEVANT</b> Pierre-Jean
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
<b>MIGEVANT</b> Pierre-Jean donne procuration à <b>FRIMIGACCI</b> Lucie	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
<b>FRIMIGACCI</b> Lucie	

**OBJET : Approbation compte de gestion M4 2020.**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante que le compte de gestion lié au port de plaisance de Cargèse, tenu par le comptable public de la collectivité, retrace l'ensemble des dépenses et recettes qui ont été exécutées au cours de l'exercice budgétaire de 2020. Il précise que les écritures du compte de gestion concordent avec celles du compte administratif.

Le Maire dépose le compte de gestion sur la table du Conseil municipal et propose à l'organe délibérant de l'approuver.

**LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice budgétaire 2020 lié au port de plaisance de Cargèse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**Pour 14 dont 1 procuration.**

Le Maire,  
François GARIDACCI

